

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**« Travaux de Modernisation du système de sécurité incendie
du domaine Olivier de Serres à Mirabel (07170)»**



MAÎTRISE D'OUVRAGE

EPLEFPA "Olivier de Serres"

Quartier Saint Martin

BP150

07205 AUBENAS Cedex

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le Vendredi 19 Avril 2019, à 12h00

SOMMAIRE

1	Article I – Objet de la consultation	1
2	Article II – Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).....	1
3	Conditions de la consultation.....	1
3.1	Définition de la procédure	1
3.2	Décomposition en tranches et en lots.....	2
3.3	Nature de l’attribution.....	2
3.4	Variantes	2
3.5	Durée du marché et délais d’exécution.....	2
3.6	Délais d’exécution.....	2
3.7	Délais de validité des offres.....	2
3.8	Enveloppe financière prévisionnelle.....	2
4	Article 4 – Critères d’attribution du marché.....	3
5	Présentations des candidatures et des offres.....	3
5.1	Documents fournis aux candidats.....	3
5.2	Visite obligatoire.....	4
5.3	Composition de l’offre à remettre par les candidats.....	4
5.4	Documents à fournir par le candidat retenu	4
6	Condition d’envoi ou de remise de l’offre	5
7	Renseignements complémentaires.....	7

1 Article I – Objet de la consultation

Une consultation est organisée en vue d'un marché de travaux pour le projet de Modernisation du système de sécurité incendie du domaine Olivier de Serres situé à Mirabel (07170).

2 Article II – Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site internet <http://web.aji-france.com>. Afin de pouvoir prendre connaissance des documents, les candidats doivent disposer de logiciels permettant de lire les formats *zip, *doc, *xls, *pdf.

Le mode de retrait du DCE ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Lors du retrait, les candidats sont invités à renseigner leurs coordonnées sur le site pour pouvoir leurs communiquer tout renseignement demandé par l'un des candidats ou les informer de toute modification du dossier ou des conditions de consultation en cours de procédure.

3 Conditions de la consultation

3.1 Définition de la procédure

La présente consultation est un marché à bons de commandes qui est lancée selon une procédure adaptée, telle que prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Par cette procédure, les candidats sont invités à remettre, au plus tard à la date limite fixée sur la première page du présent règlement, une candidature et une offre.

Le pouvoir adjudicateur vérifie que le contenu de la candidature et de l'offre est conforme aux exigences du présent règlement. Il se réserve la possibilité de demander aux candidats les pièces administratives que les candidats auraient omis de fournir.

Le BET Franck REY analyse les offres au regard des critères énoncés à l'article IV du présent règlement.

Il apprécie les options sur les mêmes critères.

Éventuellement, le pouvoir adjudicateur entame une négociation en veillant à l'égalité de traitement des candidats et à la transparence de la procédure.

Après négociation et accord des parties, le marché fait l'objet de mises au point. Il est ensuite accepté formellement par le candidat retenu et par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront alors informés.

3.2 Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché est composé d'une tranche de travaux.

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit, à tout moment d'accepter ou de refuser la mise en œuvre d'une des tranches. De même, ce dernier peut également demander l'exécution simultanément de toutes les tranches.

3.3 Nature de l'attribution

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique ou soit avec des prestataires groupés conjoints et solidaires.

3.4 Variantes

Les éléments de missions sont détaillés à l'article 1 du présent règlement. Les candidats ont cependant la possibilité de présenter des variantes.

Ils présenteront alors plusieurs offres :

- une offre basée sur la description de la mission telle qu'énoncée dans l'article I du présent règlement ;
- une/des offre(s) basée(s) sur la/les variantes proposées.

Ils expliqueront les avantages liés aux variantes proposées (qualité, délais, coûts, etc.), notamment en se fondant sur les expériences positives auxquelles ils ont pu être confrontés.

3.5 Durée du marché et délais d'exécution

Le marché sera attribué pour une durée de 4 mois (délai d'approvisionnement inclus).

3.6 Délais d'exécution

Les délais d'exécutions suivants début à partir de la date de réception du bon de commande ou de l'OS.

- Tranche unique :
 - Préparation : 1 mois à partir du 23 Septembre 2019
 - Travaux : 3 mois

Dans le cas d'une commande dont les prestations regroupent plusieurs tranches, le délai d'exécutions à prendre en compte est celui qui est le plus long.

3.7 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.8 Enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux envisagés, **à titre indicatif**, est estimé entre 45000 et 65000 €HT en fonction des bons de commandes qui seront émis.

4 Article 4 – Critères d'attribution du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur, après avis de la commission d'appel d'offres, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés comme suit :

Critères d'attribution	Note
Le prix des prestations	40
La valeur technique	60

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir la ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

5 Présentations des candidatures et des offres

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

5.1 Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement,
- le projet d'acte d'engagement et son annexe (DPGF),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Le planning des travaux,
- Les plans établis par le bureau d'études à partir des fonds de plans fournis par le Lycée,
- La coordination SSI (plan de zoning + cahier des charges fonctionnel)

5.2 Visite obligatoire

Une visite des installations est organisée **le mardi 9 Avril 2019 à 9h00** dans l'établissement afin de prendre connaissance des installations définies dans le présent marché. Cette visite est obligatoire et donnera lieu à une attestation qui devra impérativement être jointe au dossier de candidature.

Le candidat devra prendre rendez auprès de M. GOUY Gestionnaire (04 75 35 72 45) pour la visite.

Les candidats pourront également prendre contact avec l'établissement pour organiser une visite complémentaire. Lors de ces éventuelles visites, aucune information ne sera transmise aux candidats afin que tous les candidats disposent des mêmes informations. En cas de questions complémentaires, le ou les candidats doivent se référer au § 7 du présent RC.

5.3 Composition de l'offre à remettre par les candidats

V.2.1 - Offre remise dématérialisée

Les documents de l'offre seront transmis par voie électronique (voir paragraphe 6)

Elle contiendra les documents suivants :

1. Les déclarations du candidat (DC1 et DC2),
2. Un exemplaire de l'acte d'engagement complété, daté et signé, (ATTRI1)
3. Les propositions de travaux détaillées et chiffrées (DPGF),
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, datés et signés,
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes, datés et signés,
5. L'attestation de visite datée et signée par le maître d'ouvrage et l'entreprise,
6. Le mémoire technique (portant les indications décrites au §4 du présent règlement),
7. Les éléments justificatifs d'expériences similaires,
8. Les éventuelles propositions de variantes avec l'estimation correspondant à chaque élément de mission,
8. Autres renseignements jugés utiles par le candidat.

Ces documents seront fournis pour chaque co-traitant et, éventuellement, pour chaque sous-traitant dont le candidat demande de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières.

5.4 Documents à fournir par le candidat retenu

- Pour l'application du I 1° de l'article 46 du CMP, l'un des documents suivants :

Règlement de Consultation
Travaux de Modernisation du système de sécurité incendie du domaine Olivier de Serres à
Mirabel

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.
- Les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux I 2° et II de l'article 46 du CMP.
 - Pour l'application des articles R.341-30 du Code du Travail (ancien) devenu D 8254-2, D 8254-4 et D 8254-5 du Code du Travail (nouveau) et 1-9.1 du CCP, l'attestation sur l'honneur sera remise par l'attributaire avant la notification du marché.

Ces documents seront remis par le candidat retenu dans le délai de 15 jours à compter de la réception de la demande présentée par la Personne Responsable du Marché (PRM).

6 Condition d'envoi ou de remise de l'offre

La date limite de réception des offres est indiquée sur la première page du présent règlement.

Les offres doivent être acheminées dans les conditions suivantes :

Transmission par voie électronique sur le site : www.aji-france.com

Tout envoi par mail dématérialisé (ex : par mail ...) ne sera pas accepté. Une copie de sauvegarde électronique peut être remise sous pli (sur CD ou clé USB). Cette copie est remise sous pli scellé dans les délais impartis et devra comporter obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ».

Elle sera adressée à l'adresse suivante:

Lycée Agricole "Olivier de Serre"
Quartier Saint Martin
BP 150
07205 AUBENAS

Toute réponse dématérialisée devra parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception. Les réponses dématérialisées qui seraient transmises après la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte.

Les documents transmis par voie électronique pourront être ré-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats seront informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ACTIONS ET RECOMMANDATIONS PREALABLES

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme aji-France.fr.

Pour une première utilisation, il est recommandé d'effectuer une simulation de dépôt électronique en amont, proposée par la plateforme.

Aucun logiciel n'est requis pour cette application, en dehors de la compatibilité de votre poste avec java (version 1.6 minimum). Un autotest est accessible sur la plate-forme dans le menu « Aide / Prérequis » de votre espace privatif.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. Le support téléphonique de la plate-forme n'intervient plus dans l'heure qui précède la date et heure limites de dépôt. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes:

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

LA SIGNATURE DE L'OFFRE EST POSSIBLE

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Elle n'est plus requise qu'au stade la phase d'attribution du marché. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Toutefois, le candidat peut également choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature, en utilisant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement. L'outil de signature est fourni par la plate-forme e-marchespublics.com (cependant, l'entreprise peut utiliser son propre outil de signature).

Suite à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, seuls les certificats RGS ** (niveau minimum) ou RGS*** sont acceptés sur la plate-forme depuis le 18 mai 2013. Ces certificats doivent appartenir soit :

- A la liste tenue à jour par la DGME consultable ici : (recommandé) : <http://www.lsti-certification.fr/>
- A la liste européenne tenue à jour par la commission européenne consultable ici : https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf

7 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande par courrier ou par mail au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Règlement de Consultation
Travaux de Modernisation du système de sécurité incendie du domaine Olivier de Serres à
Mirabel

Contact :

BET FRANCK REY

Le Magnolia

4, av. du Président Roosevelt

26600 TAIN L'HERMITAGE

Tél /Fax : 04.75.07.96.30

Port : 06.80.06.60.15

Courriel : contact@befranckrey.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.